

Éducation et formation tout au long de la vie.

Mémoire

2001/2088(COS) - 30/10/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un Mémoire sur l'éducation tout au long de la vie. **CONTENU** : Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a représenté une étape décisive pour l'orientation politique et l'action de l'Union européenne. Les conclusions de ce Sommet confirment en particulier que l'évolution vers l'éducation et la formation tout au long de la vie doit accompagner une transition réussie vers une économie et une société fondées sur la connaissance. Le présent Mémoire répond au mandat assigné lors des Conseils de Lisbonne et de Feira en vue de mettre en pratique le principe de l'éducation tout au long de la vie. Il vise à lancer un débat à l'échelon européen sur une stratégie globale en la matière, tant au plan individuel qu'institutionnel, dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Intégrée dans la Stratégie européenne pour l'Emploi, le principe de l'éducation tout au long de la vie, doit être vécu comme une activité d'apprentissage utile à caractère permanent visant à améliorer la connaissance, les qualifications et la compétence. Il s'agit d'un principe régissant à la fois l'offre et la demande de formation et touchant l'ensemble de la population d'ici 10 ans. Le débat proposé dans le cadre du Mémoire sera essentiellement mené par les États membres, et de manière aussi proche que possible des citoyens. Sur la base des résultats obtenus, la Commission rédigera un rapport à l'automne 2001, dans le contexte de la méthode ouverte de coordination adoptée lors du Conseil européen de Lisbonne. Le Mémoire en lui-même constitue une base de discussion et propose une série de messages clés pouvant servir de cadre structuré au débat. Ces messages sont le fruit de l'expérience acquise au cours de l'Année européenne de l'apprentissage tout au long de la vie et des divers programmes initiés par la Commission dans ce contexte. Ils montrent qu'une stratégie complète et cohérente d'éducation et de formation tout au long de la vie en Europe devrait viser à : - garantir un accès universel et permanent aux actions d'éducation et de formation permettant l'acquisition ou le renouvellement des compétences nécessaires à une participation soutenue au sein de la société de la connaissance; - assurer un accroissement visible de l'investissement dans les ressources humaines afin de mettre la priorité sur l'atout majeur de l'Europe - sa population; - élaborer un cadre et des méthodes efficaces d'enseignement et d'apprentissage pour une offre ininterrompue d'éducation et de formation tout au long de la vie; - améliorer considérablement la façon dont sont perçus et jugés la fréquentation et les résultats des actions de formation, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle; - garantir à tous un accès aisé et performant à des informations et conseils sur les offres d'éducation dans toute l'Europe et pendant toute leur vie; - rapprocher le plus possible de l'apprenant l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie, en organisant celle-ci au sein de sa communauté, avec le soutien, si nécessaire de structures exploitant les nouvelles technologies de l'information et des communications. Le Mémoire attire également l'attention sur la nécessité de prévoir des partenariats à tous les échelons en faveur de la formation tout au long de la vie ainsi que la manière d'aider les États membres à mettre en oeuvre leurs initiatives. À cet effet, diverses pistes de réflexion sont proposées, notamment la nécessité de : 1) de bâtir une société d'insertion qui offre à tous une chance égale d'accéder à un apprentissage de qualité toute la vie et dans laquelle l'offre d'éducation et de formation se fonderait sur les besoins et les exigences des individus; 2) d'adapter l'offre d'éducation et de formation ainsi que l'organisation de la vie professionnelle pour que chacun puisse se former toute sa vie durant et combiner vie professionnelle, familiale et formation; 3) d'élever le niveau général des études et des qualifications dans tous les secteurs en vue d'assurer une éducation de qualité et de veiller à ce que les connaissances acquises correspondent aux exigences des emplois et de l'organisation du travail; 4) de persuader les citoyens et leur donner les moyens d'agir plus activement dans toutes les sphères de la vie moderne, notamment dans le domaine social et politique, à tous les niveaux de la vie en collectivité, y compris à l'échelon européen.